

## INFORMATION CORONAVIRUS N° 10

21.08.2020

Chers Résidents, Chers Proches et Chères Familles,

Cette période estivale nous a donné l'opportunité de prendre de nouvelles dispositions grâce auxquelles nous espérons vous satisfaire.

En l'absence de nouvelles recommandations et dans le climat actuel, nous prenons l'initiative d'alléger quelque peu notre cadre afin d'augmenter vos libertés individuelles.

Comme par le passé, ces mesures évolueront en fonction de la situation sanitaire de l'établissement ou de la région. Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler l'ensemble des recommandations importantes.

### Important

*En cas de situation positive dans l'environnement proche ou au sein de la famille, il est primordial d'en informer rapidement la Fondation pour que nous puissions prendre des mesures de protection.*

**NOUVEAU – SORTIE LONGUES POUR UN PROJET INDIVIDUEL – COIFFEUR PERSONNEL – CONSOMMATIONS A LA CAFETERIA POUR LES VISITES – VISITES HORS DES HORAIRES – COURT SEJOUR.**

**Sorties longues pour un projet individuel :** Dès à présent vous pouvez faire une demande écrite à la direction pour une sortie prolongée comprenant un repas au domicile ou au restaurant. Nous vous rendons attentifs que cette possibilité vous est offerte uniquement si cela concerne des convives qui vivent sous le même toit et qu'elle doit être faite minimum 48h à l'avance.

**Coiffeur personnel :** Les coiffeurs professionnels externes sont désormais admis dans l'établissement durant les horaires de visite sauf le mercredi et vendredi. Notre salon est mis à disposition et les règles de Suisse-coiffure doivent être strictement appliquées.

**Consommation à la cafétéria pour les visites :** Dès le 24 août, les visiteurs sont autorisés à consommer à la cafétéria. Le port du masque devient facultatif lorsqu'un visiteur est assis et respecte une distance d'1m50. Dans toutes les autres situations, le port du masque reste obligatoire.

**Visites du mercredi soir :** *Afin de favoriser la fréquence des visites, un* cadre exceptionnel de visite est autorisé le mercredi soir de 19h00 à 20h00 sur demande à la direction. Cette solution est offerte pour les membres de la famille proche qui n'ont pas la possibilité de venir durant les horaires proposés.

**Promenade avec un proche ou famille :** Durant les heures de visite vous pouvez faire une promenade accompagnée à l'extérieur. Il n'y a plus de limite dans le temps.

**Sorties individuelles :** les promenades individuelles non-accompagnées à l'extérieur sont possibles pour les résidents qui sont en mesure de respecter les règles de protection. Cette décision vise le maintien de la mobilité. Les demandes doivent être faites aux infirmières de l'étage par les résidents directement ou par les proches. Il n'est pas possible de fréquenter les lieux publics ou les établissements de restauration.

**Repas :** Depuis le 7 juillet, la majorité des résidents mangent tous les jours en groupes réunissant des habitants d'un même étage.

**Demandes individuelles :** Toutes vos demandes peuvent être adressées à la direction par courriel à [info@fondationcastel.ch](mailto:info@fondationcastel.ch) ou par téléphone aux horaires de bureau. Nous répondrons en fonction du projet, des règles en vigueur et du principe de protection collective.

**Transport en véhicule :** Nous vous rappelons qu'il est primordial de porter un masque lorsque la distance d'1m50 ne peut pas être respectée, aussi nous vous rappelons qu'il est important de porter un masque en tout temps lors des déplacements en véhicule.

**Court séjour :** Dorénavant nous proposons des lits de court séjour qui permettent l'accueil provisoire, en principe pour une durée maximum de 5 semaines, d'une personne vivant à domicile, afin de soulager la famille chargée de sa prise en charge. Ils peuvent également accueillir temporairement les personnes

âgées qui sortent de l'hôpital, qui ne sont pas en mesure de prendre soin d'elles-mêmes et pour lesquelles des soins à domicile ne sont pas envisageables.

Cette offre, constitue un dispositif d'appui aux personnes dépendantes et à leur entourage et visent le retour au domicile.

Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) facilite l'accès aux lits de court séjour depuis le 1er janvier 2017 avec un coût réduit à **50 francs par jour**.

**Accès au bâtiment** : Nous vous rappelons que toutes les entrées et sorties du bâtiment doivent être accompagnées par un collaborateur. L'utilisation du code n'est pas autorisée. Pour des raisons de sécurité, les collaborateurs ne sont pas autorisés à transmettre le code. Nous vous remercions de ne pas les mettre en défaut.

**Médiation** : Nous vous rappelons notre entière disposition à la médiation et à l'écoute lors de situations complexes, inquiétantes ou insatisfaisantes tant pour les résidents que pour les proches. Les infirmières et les infirmières responsables, l'infirmière-cheffe ou la direction vous reçoivent volontiers pour échanger ou faire le bilan de votre situation.

## Rappel

---

**Cadre des visites** : les visites peuvent avoir lieu en chambre et dans les espaces communs tous les jours de 13h30 à 17h30. Elles ne sont pas limitées dans le temps. Le nombre de visiteurs simultanés par résident est de deux personnes. Des exceptions peuvent être accordées pour les visiteurs vivant sous le même toit, en particulier concernant les enfants. Le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans les locaux communs et il est mis à disposition par l'établissement ; il est recommandé en chambre. Si la distance de 1m50 ne peut pas être respectée, il est alors obligatoire et nous comptons sur le respect de cette particularité. Les visiteurs doivent s'annoncer à l'entrée et signer un formulaire et donner leur identité.

**Important** : *revenez à l'accueil si vous devez visiter plusieurs résidents.*

**Respect des mesures de protection** : nous vous rappelons que les mesures de protection transmises à votre entrée dans l'établissement doivent être suivies en permanence car elles représentent la meilleure protection contre le retour à un confinement strict. Nous vous remercions de les appliquer et de ne pas mettre en défaut notre personnel qui se doit de rappeler les règles par bienveillance mais aussi par protection pour l'ensemble des résidents. Chacun est libre de son avis mais nous vous demandons le respect des règles au sein de l'établissement.

- ✓ Port du masque sur la bouche **et** le nez
- ✓ Port obligatoire du masque dans les espaces communs
- ✓ Respect de la distance de 1m50
- ✓ Hygiène régulière des mains
- ✓ Dans la mesure du possible, éviter les contacts physiques
- ✓ Reporter votre visite en cas de symptômes
- ✓ Annonce de toutes les visites à l'accueil, y compris si vous visitez plusieurs résidents

**Visioconférences** : les visioconférences ne sont plus organisées.

Nous restons disponibles pour échanger sur les situations particulières ou recevoir vos suggestions afin de maintenir une saine communication dans les bons comme dans les mauvais moments.

En vous formulant nos vœux de santé pour ces prochains jours, nous vous adressons nos sincères salutations.

Jérémie Lugari  
Directeur

